



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales  
Pôle Assemblées  
Tél. 04.94.36.30.81  
ASSEMBLEE@mairie-toulon.fr

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 JUILLET 2019 ORDRE DU JOUR

DECISIONS .....	2
FINANCES.....	5
AFFAIRES JURIDIQUES - CONTENTIEUX .....	5
CONTRATS PUBLICS .....	5
VIE ETUDIANTE.....	6
CULTURE - ANIMATION CULTURELLE.....	7
EXPOSITIONS.....	7
SPORTS .....	8
EDUCATION.....	9
FETES ET CEREMONIES.....	10
STATIONNEMENT .....	11
CONDITION ANIMALE.....	12
POLITIQUE DE LA VILLE.....	13
ANCIENS COMBATTANTS .....	14
GESTION DU PATRIMOINE - FONCIER.....	15

# **DECISIONS**

## **COMPTE RENDU**

Compte rendu des diverses décisions prises par Monsieur le Maire de Toulon, Ancien Ministre dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : règlements des frais et honoraires, assurances, ester en Justice, louage de choses et autres pour le mois de juillet 2019, en application des délibérations du 9 avril 2014 et du 25 novembre 2016 enregistrées sous les numéros 2014/68/S et 2016/293/S.

### **DECISIONS DE PAIEMENT : Frais d'actes et de contentieux**

**2019/077** - Paiement à Maître HOLLET, Avocat, de la somme de 480 € TTC au titre de provision sur honoraires dans l'affaire SOUQUE Rémi / ORARD – Facture n° 20180399.

**2019/085** - Paiement au Cabinet CLAMENCE, Avocats Associés, de la somme de 720,00 € TTC dans l'affaire MILONA / SALLUSTRO, policier municipal agressé dans le cadre de ses fonctions (Facture n° 20190170).

**2019/086** - Paiement au Cabinet CLAMENCE, Avocats Associés, de la somme de 840,00 € TTC dans l'affaire CRAISSON-COSTA C / YACOUB, policiers municipaux agressés dans le cadre de ses fonctions (Note d'honoraires 18/02/2458).

**La présente décision abroge et remplace la décision 2018/130/A.J. pour erreur matérielle.**

### **LOUAGE DE CHOSES :**

**2019/075** – DE CONCLURE avec l'Association « Citoyens Toulonnais Espagnol » (A.C.T.E.), dont le siège est situé à TOULON (Var), 620, rue David, une convention d'occupation précaire et révocable sur les locaux dénommés « Maison de Tous de Rodeilhac » - 620, rue David à TOULON.

Cette convention est consentie à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'Association occupera ces locaux une demi-journée par semaine en fonction d'un planning établi par la Ville.

Cette décision abroge la décision n° 2017/111/A.J. du 8 septembre 2017.

**2019/076** – DE CONCLURE avec l'Association « Mission Locale des Jeunes Toulonnais », dont le siège est situé à TOULON (Var), Rue des Remparts, Quartier Visitation, une convention d'occupation précaire et révocable sur les locaux dénommés « Maison de Tous de la Florane » - Bât. 15 H.L.M. La Florane, chemin de Montserrat à TOULON.

Cette convention est consentie à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, seuls les frais de fonctionnement sont à la charge de l'Association et établis sur la base d'un forfait annuel fixé à 150 €. L'Association occupera ces locaux 3 jours par semaine en fonction d'un planning établi par la Ville.

Ce forfait pourra être réévalué en fonction des consommations constatées sur le site.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, article 70878.

**2019/078** - DE CONCLURE avec l'Association USAM, dont le siège est situé à TOULON (83000), une convention d'occupation temporaire du domaine public portant sur une partie (soit 30,3 m<sup>2</sup>) d'une parcelle cadastrée Section EH n° 398 située 163 chemin de Moneiret aux fins d'aménagement d'un bâtiment modulaire destiné au stockage de matériels sportifs lui appartenant.

Cette convention est consentie à compter du jour de sa signature pour une durée de 3 ans renouvelable.

La convention étant consentie pour un euro symbolique, l'Association USAM ne s'acquittera d'aucun loyer pour la période concernée.

Cette somme sera imputée en recettes au budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, compte 752.

**2019/079** - De conclure avec l'Association « FACE VAR », dont le siège est situé à TOULON (VAR), 25, rue Victor Clappier, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur des locaux dénommés « Maison de Tous à la Florane » sis à TOULON (VAR), HLM La Florane Bât 15, 14 Chemin de Montserrat.

Cette convention est consentie à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette Association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, les charges seules étant supportées par l'Association et évaluées sur la base d'un forfait annuel fixé à 50 €.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, compte 70878.

**2019/080** - De conclure avec l'Association « FACE VAR », dont le siège est situé à TOULON (VAR), 25, rue Victor Clappier, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur une salle située dans un bâtiment communal dénommé « Maison des Services Publics de Sainte Musse » sise à TOULON (VAR), 1664, Vieux Chemin de Sainte Musse.

Cette convention est consentie à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, les charges seules étant supportées par l'association et évaluées sur la base d'un forfait annuel fixé à 50 €.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, compte 70878.

**2019/081** - De conclure avec l'Association « LES CENTRES SOCIAUX DE TOULON », dont le siège est situé à TOULON (VAR), 119 Chemin du Temple, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur des locaux situés à l'intérieur de la « Maison des Services Publics de Sainte Musse » sise à TOULON (VAR), 1664, Vieux Chemin de Sainte Musse afin d'y tenir ses permanences et assurer ses activités.

Le Preneur utilisera ces locaux d'une superficie de 450 m<sup>2</sup> afin d'y accueillir les associations du quartier.

Cette convention est consentie à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette association, la Ville lui consent une mise à disposition gratuite à l'exception des charges liées au coût de fonctionnement de la structure évaluées selon une participation annuelle fixée à 17.165 €.

Cette convention prendra effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 pour la durée d'une année, elle se renouvellera ensuite par tacite reconduction sans pouvoir excéder 12 ans.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, compte 70878.

**2019/082** - De conclure avec Madame Alexandra COURSIERES Professeur d'Ecole demeurant Ecole élémentaire FONT-PRE, 209 Rue Hyppolyte Taine 83100 TOULON, une convention à titre précaire et révocable portant sur un logement de fonction sis à TOULON (VAR), Ecole Elémentaire FONT-PRE, 209 rue Hyppolyte Taine.

Cette convention est consentie à compter du 15 Juillet 2019 pour la durée d'une année non renouvelable, soit jusqu'au 14 juillet 2020.

Conformément aux délibérations adoptées par le Conseil Municipal aux vues des arrêtés pris par M. le Préfet du VAR, la redevance mensuelle due au titre de ce logement a été fixé à 288,27 € pour l'année 2019.

Ces sommes seront imputées en recettes au budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, compte 752.

**2019/083** - De conclure avec l'Association « ADEPAHQC (Défense de l'Environnement et du Patrimoine Architecturale Historique du Quartier des Cèdres)», dont le siège est situé à SIX-FOURS-LES PLAGES (83140), 640 Corniche de Solviou, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur une salle située dans un bâtiment communal dénommé « CLUB DES RETRAITES TROIS QUARTIER » sis à TOULON (VAR), Place Marie Curie.

Cette convention est consentie à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2019, pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette association, la Ville lui consent une mise à disposition gratuite ainsi que les charges, compte tenu de la très faible occupation des locaux.

### **AFFAIRES CULTURELLES :**

**2019/DAC001** – Mise en place d'une «Bourse aux Livres» constituée des livres issus du désherbage de l'ensemble des fonds adultes et jeunesse du réseau des bibliothèques de la Ville de Toulon.

## **RAPPORTEUR**

**Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire**

### **FINANCES**

<b>01.1.01 DFJprbu11 2019/157/S</b>	Demande de soutien financier au Conseil Départemental du Var pour le Développement des fonctions urbaines majeures culturelles et sportives de la Ville de Toulon au titre de l'année 2019.
<b>01.1.02 DFJprbu12 2019/158/S</b>	Autorisation de signer la convention à intervenir avec la Métropole "Toulon Provence Méditerranée" relative au versement d'un fonds de concours exceptionnel au titre de l'année 2019, pour 3 opérations communales d'intérêt métropolitain.
<b>01.1.03 DFJdir003 2019/159/S</b>	Approbation de la modification des statuts de la Société Publique Méditerranée (S.P.L.M.) en vue de l'adhésion de la ville de Pierrefeu du Var

### **AFFAIRES JURIDIQUES - CONTENTIEUX**

<b>01.2.01 DFJcont06 2019/160/S</b>	Demande d'indemnisation d'un agent municipal par la collectivité dans le cadre de ses fonctions (et en vertu de la mise en œuvre de la protection fonctionnelle) pour cause d'insolvabilité de l'auteur des faits
---------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **CONTRATS PUBLICS**

<b>01.3.01 DFJmarch09 2019/161/S</b>	Avenant n°2 au marché n°116RL2017 relatif à la réalisation du "Quartier de la Créativité et de la Connaissance" Opération de restructuration du Jardin Alexandre 1er et Fontainerie - Lot n°18 Eclairage- Electricité-Vidéoprotection
<b>01.3.02 DFJmarch10 2019/162/S</b>	Délégation de service public pour l'exploitation des installations sportives de tennis "la Freirie de l'Oustalet"- Choix du concessionnaire-Autorisation de signer le contrat de concession

## VIE ETUDIANTE

<b>01.5.01</b> <b>DSPDCmde001</b> <b>2019/163/S</b>	Autorisation de signer une convention de partenariat avec l'Université, le Labo des Histoires et la Société des Amis du Vieux Toulon et sa Région pour l'organisation d'un concours d'écriture de nouvelles policières
-----------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## RAPPORTEUR

Monsieur Yann TAINGUY, 4ème Adjoint au Maire

### CULTURE - ANIMATION CULTURELLE

<b>04.1.01 DSPDCacul006 2019/164/S</b>	Attribution de subventions aux associations culturelles LEGOM, PARALLEL FACTORY et MCE PRODUCTIONS et autorisation de signer une convention d'objectifs avec l'association MCE PRODUCTIONS
------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### EXPOSITIONS

<b>04.2.01 DSPDCacul007 2019/165/S</b>	Fixation du prix d'entrée public de l'exposition " Picasso et le paysage méditerranéen " et des expositions de prestige organisées au Musée d'Art de Toulon.
<b>04.2.02 DSPDCacul005 2019/166/S</b>	Dénomination des voies, places et bâtiments publics situés sur le site de l'ancien hôpital Chalucet reconverti en «Quartier de la Créativité et de la Connaissance»

## RAPPORTEUR

Monsieur Michel BONNUS, 6ème Adjoint au Maire

### SPORTS

<b>06.1.01 DFSEVespo020 2019/167/S</b>	Attribution de subventions à diverses associations et autorisation de signer l'avenant n°2 à la convention de subvention entre la Ville de Toulon et l'UNION SPORTIVE ET ARTISTIQUE DE LA MARINE (U.S.A.M.) au titre du Budget 2019
<b>06.1.02 DFSEVespo018 2019/168/S</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement au HYERES TOULON VAR BASKET (H.T.V.B.) ASSOCIATION au titre du Budget 2019 affectée à la saison 2019-2020 et autorisation de signer la convention de subvention et de partenariat financier
<b>06.1.03 DFSEVespo019 2019/169/S</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement au SPORTING CLUB DE TOULON au titre du Budget 2019 affectée à la saison 2019-2020 et autorisation de signer la convention de subvention et de partenariat financier
<b>06.1.04 DFSEVespo016 2019/170/S</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement au R.C.T. Association au titre du Budget 2019 affectée à la saison 2019-2020 et autorisation de signer la convention de subvention et de partenariat financier
<b>06.1.05 DFSEVespo017 2019/171/S</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement au R.C.T. S.A.S.P. au titre du Budget 2019 affectée à la saison 2019-2020 et autorisation de signer la convention de subvention et de partenariat financier.



## RAPPORTEUR

Monsieur Jean-Marie CHARRIEZ, 7ème Adjoint au Maire

### EDUCATION

<b>07.1.01 DFSEVéduc13 2019/172/S</b>	Participation de la Ville aux frais de fonctionnement d'établissements scolaires privés sous contrat d'association situés hors Toulon et accueillant des enfants toulonnais durant l'année scolaire 2018/2019
<b>07.1.02 DFSEVéduc14 2019/173/S</b>	Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations relevant de l'Education au titre de l'exercice 2019 et signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Ville de Toulon et la Ligue de L'enseignement - Fédération des Oeuvres Laïques du Var (F.O.L)

## RAPPORTEUR

Monsieur Jérôme NAVARRO, 17ème Adjoint au Maire

### FETES ET CEREMONIES

<b>17.2.01 DSPDCanima003 2019/174/S</b>	Attribution d'une subvention à l'association "Le Pôle" au titre de l'animation de la Ville de Toulon en 2019 et autorisation de signer la convention d'objectifs associée
-------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>RAPPORTEUR</b>
-------------------

**Monsieur Amaury CHARRETON, 18ème Adjoint au Maire**

## **STATIONNEMENT**

<b>18.2.01 DGSpmop001 2019/175/S</b>	Remise gracieuse à divers redevables
----------------------------------------------	--------------------------------------

## RAPPORTEUR

Madame Christine PAGANI - BEZY, 20ème Adjoint au Maire

### CONDITION ANIMALE

<b>20.2.01 DSPDCproan002 2019/176/S</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement à diverses associations de protection animale
-------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

## RAPPORTEUR

Monsieur Mohamed MAHALI, 21ème Adjoint au Maire

### POLITIQUE DE LA VILLE

<b>21.2.01</b> <b>DADpovi005</b> <b>2019/177/S</b>	Attribution de subventions à diverses associations dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour l'année 2019 et autorisation de signer les conventions et avenants avec les porteurs de projets
----------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## RAPPORTEUR

Monsieur Michel CAMELI, Conseiller municipal délégué

### ANCIENS COMBATTANTS

<b>24.1.01</b> <b>DSPDCfoye006</b> <b>2019/178/S</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Ceux de Verdun"
------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------

**RAPPORTEUR**

**Madame Audrey PASQUALI – CERNY, Conseillère municipale déléguée**

**GESTION DU PATRIMOINE - FONCIER**

<b>39.1.01 DFJgepa09 2019/179/S</b>	Cession à Var Aménagement Développement du bien immobilier dénommé Caserne Lamer situé dans l'îlot Montéty au prix accepté de 187 500 € et déclassement de la voie désaffectée par la Métropole et réitération des dispositions contenues dans la délibération du 29 mai 2019 sur la cession de l'ensemble des parcelles de terrain concernant l'îlot Sud de Montéty au prix de 1 815 000 €
<b>39.1.02 DFJgepa03 2019/180/S</b>	Signature d'un avenant n° 1 au bail emphytéotique du 20 avril 1989 consenti à l'Association « Eglise Evangélique Baptiste » portant sur l'extension du terrain mis à sa disposition, rue Sainte Claire Deville